

INVENTAIRE DES EFFLUENTS REJETES ET DECHETS ELIMINES ANNEE 2024

Conformément à l'Article R1333-12 du code de la santé publique et à l'Arrêté du 23 juillet 2008 portant homologation de la décision ASN n°2014-DC-0095 fixant les règles techniques auxquelles doit satisfaire l'élimination des effluents et déchets contaminés par les radionucléides, l'inventaire des effluents rejetés et déchets éliminés sur l'année 2024 pour le CH de TARBES-LOURDES est le suivant :

INVENTAIRE REJETS EFFLUENTS ET ELIMINATION DECHETS RADIOACTIFS SITE DE TARBES		
ANNEE 2024		
Radionucléide	Activité totale de mise en déchets Service médecine nucléaire(MBq)	Activité volumique des rejets d'effluents Cuves MN (Bq/l)
Ga-67		0.1
In-111		0.1
I-123	6335	0.1
I-125	6.86	0.2
I-131	1722	1.2
Mo-99	447 212,2	
Tc 99m		0.9
Tl-201	1271,53	0.1

Le chef d'établissement,
Le responsable de l'activité nucléaire,

